

La rente nucléaire ou la trahison d'Electrabel !

Dans son analyse consacrée au secteur de l'électricité en Belgique (voir l'article précédent), Éric De Keuleneer met le doigt sur les dysfonctionnements existant au sein des différents maillons de cette filière industrie-service.

Dans l'interview qui suit, le professeur précise les conséquences de son analyse sur la rente nucléaire, qui est de nature exceptionnelle car "issue des amortissements accélérés dans la période réglementée et pour laquelle les engagements ont été ultérieurement trahis".

Le même mécanisme d'amortissements accélérés - et même multiples - a modifié les comptes lors de la transformation du secteur du transport - qui a donné naissance à Elia SA -, avec comme résultat des tarifs excessifs.

Dans le sous-secteur de la distribution, géré par des intercommunales à prédominance mixte et le partenaire privé Electrabel SA, Éric De Keuleneer dénonce le "catch 22" qui privilégie les intérêts des communes et de l'opérateur privé au détriment de ceux des consommateurs.

► **Ensemble! : La CREG (deux milliards d'euros par an) et Electrabel (652 millions d'euros par an) campent sur leurs positions. Faut-il se lancer dans une bataille de chiffres?**

LE DÉBAT SUR LA RENTE NUCLÉAIRE ET LE MONTANT EXACT À Y ASSOCIER EST ARRIVÉ JUSQU'À LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS[®]. LE RÉGULATEUR FÉDÉRAL MAINTIENT SON CALCUL D'UNE RENTE NUCLÉAIRE ANNUELLE DE DEUX MILLIARDS D'EUROS, ALORS QU'ELECTRABEL AVANCE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, LE CHIFFRE DE 652 MILLIONS D'EUROS PAR AN[®]. LE DEGRÉ DE TAXATION QUI S'ENSUIVRA DIFFÈRE SELON LES PARTIS POLITIQUES MAIS LE PRINCIPE DE CETTE TAXATION SEMBLE GAGNER DU TERRAIN. ÉRIC DE KEULENEER, PROFESSEUR À LA SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF ECONOMICS (ULB) ET ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE CREDIBE SA, REVIENT SUR CETTE PROBLÉMATIQUE.

Propos recueillis par Paul Vanlerberghe
CSCE

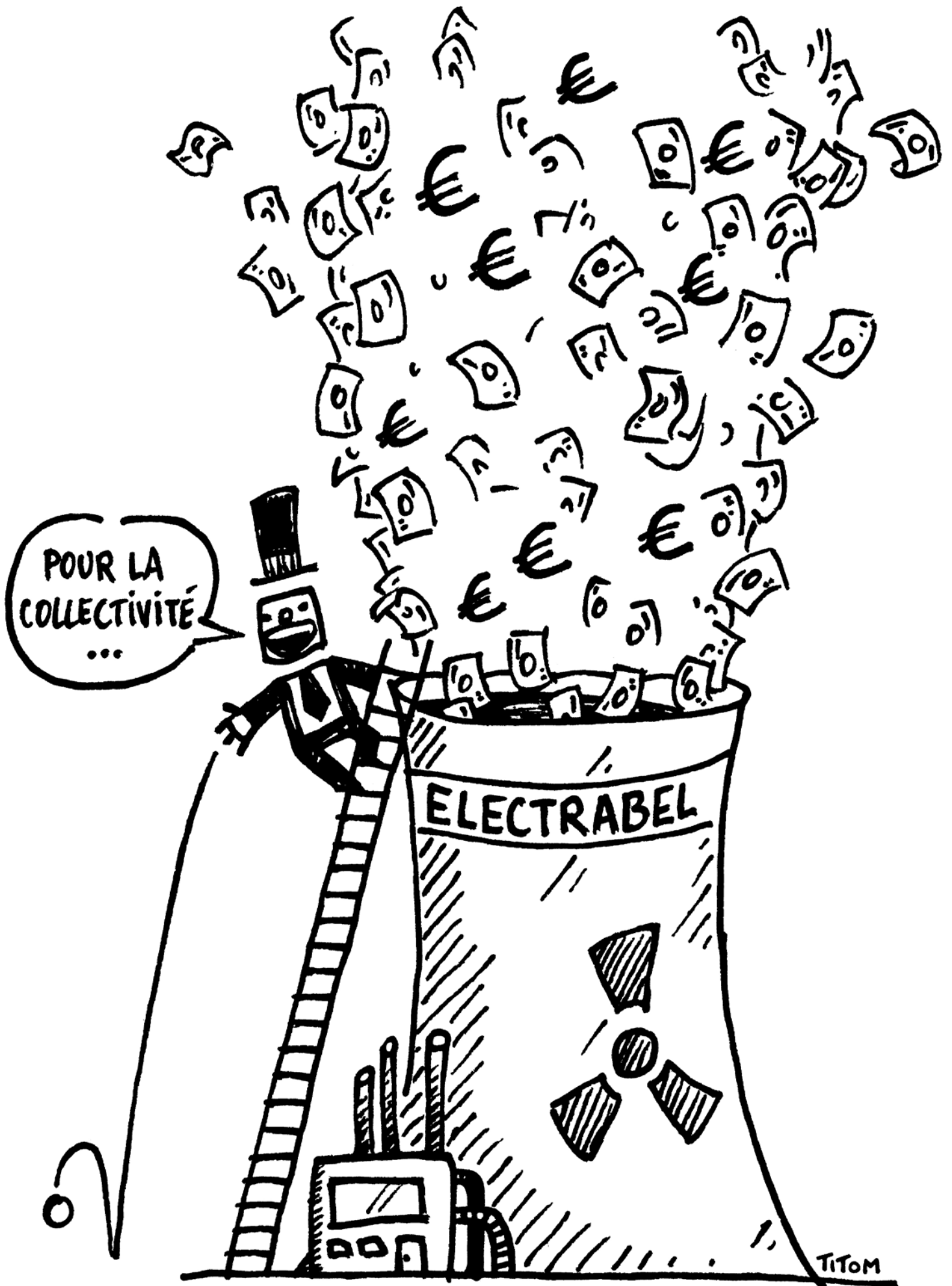
Éric De Keuleneer : Ma conviction demeure que la rente nucléaire est d'un montant élevé, de l'ordre de ce que mentionne la CREG. J'en suis convaincu parce que tout ce que j'ai vu m'incite à penser que les coûts de production nucléaire sont de l'ordre de quinze à vingt euros par mégawattheure et que les prix de vente en moyenne sont de l'ordre de soixante euros. Donc il y a une marge bénéficiaire considérable et je crois qu'effectivement la rente nucléaire doit être de l'ordre de 1,5 milliard d'euros.

Electrabel essaye de ne pas argumenter sur ces deux paramètres essentiels que sont le prix de revient et le prix de vente, parce qu'ils savent qu'ils sont très faibles là-dessus et leur seule défense c'est qu'ils ne font que 800 millions de bénéfices en Belgique... alors qu'on sait que depuis 20 ans ils manipulent leurs chiffres et leur rentabilité et que depuis 2005, ils ont la possibilité de manipuler leurs chiffres puisqu'ils sont une filiale à 100 % de GDF-Suez et qu'ils ont eux-mêmes quantité de filiales. Donc, ils peuvent très facilement

passer des contrats avec des sociétés sœurs ou des filiales qui logent leurs bénéfices plutôt dans d'autres sociétés.

► **Est-ce qu'un audit complet des comptes pourrait clarifier les choses?**

Absolument. Il faudrait demander que le fisc procède à ce type d'audit. Il y a d'ailleurs fort à parier que certaines de ces transactions sont très limites quant à la législation sur les prix de transfert. Mais en Belgique, je crois que le fisc →



→ n'a pas toujours les moyens, que ce soit pour Electrabel ou pour d'autres sociétés, de contrôler les transactions faites par des sociétés très rentables et qui ont pour but de déloger ou de délocaliser leurs bénéficiaires. Mais oui, il y aurait certainement moyen de faire faire des audits, soit par le fisc soit par la Cour des comptes ou par des auditeurs spécialisés.

La Commission de la Chambre peut aussi demander un audit. D'abord, il y a ici une affirmation par la CREG qui est suffisamment claire. Si le Parlement ne croit pas le régulateur qu'il a désigné, je trouverais cela déjà un peu dommage. Mais, en face de la propagande d'Electrabel qui a toujours été très efficace, le Parlement pourrait demander qu'un audit accompagne l'analyse de la CREG. Et si Electrabel veut contester ces chiffres, il doit également le faire avec des chiffres contrôlés.

► Electrabel avance un profit net de 850 millions d'euros comme preuve qu'il ne peut pas y avoir une rente de deux milliards. Est-ce que le profit net est encore un concept utile? Ou doit-on se référer à la marge opérationnelle avant taxe, investissement et amortissement?

De toute façon, la différence entre les bénéficiaires nets et le concept élargi de l'EBITDA devient importante surtout à cause des amortissements et on sait qu'ici il n'y a plus grand-chose à amortir. On a toujours eu tendance à amortir très rapidement, et parfois on a eu tendance à le faire deux ou trois fois. Mais dans le nucléaire, il ne reste plus grand-chose à amortir et, en plus, il n'y a plus de grands frais financiers relatifs à ce type d'activité. Donc, ça ne va pas changer grand-chose. Il vaut mieux agir là-dessus parce qu'Electrabel, dont l'activité industrielle en Belgique doit probablement représenter entre cinq et six milliards d'euros, a néanmoins une dette de près de

trente milliards d'euros. Cela parce qu'Electrabel porte une grande partie des filiales du groupe GDF-Suez. Cet état de fait est d'ailleurs justifié par le fait qu'une grande partie de la rentabilité du groupe GDF-Suez provient d'Electrabel. C'est pour cela qu'on a logé une grande partie de la dette dans Electrabel.

► Jean-Pierre Hansen, ex-PDG d'Electrabel, argumente dans son nouveau traité-manuel "Énergie. Économie et politiques" qu'en économie, la rente est un phénomène naturel et qu'il serait imprudent de vouloir la capter par la taxation parce que cela risque de chasser les investissements. Qu'en pensez-vous?

Cela est totalement faux, étant donné que la rente ici n'est pas la suite d'une innovation ou d'un mérite particulier de gestion. La rente provient de ce qu'Electrabel a renié ses engagements depuis trente ans. Electrabel s'était engagé, à l'époque du Comité de contrôle, à gérer le système électrique avec les coûts les plus bas. C'est dans les conventions qu'Electrabel a signées. On sait maintenant qu'Electrabel n'a pas géré avec les coûts les plus bas puisqu'il amortissait en vingt ans des outils qui vont certainement durer quarante ans, et peut-être soixante ans.

Or, déjà dans les années 90, Electrabel savait que ces outils allaient avoir une durée de vie beaucoup plus longue que vingt ans. Donc, il aurait pu amortir sur une plus longue période et il ne l'a pas fait. Donc pendant toute cette période, il a renié ses engagements. La rente nucléaire ne provient donc pas du tout de la productivité ou d'une innovation technologique ni de la qualité de gestion. Elle provient avant tout d'une trahison par Electrabel de ses propres engagements. Il est tout à fait normal que les pouvoirs publics captent ces rentes. Cela ne va certainement pas déranger d'autres entreprises qui font des

bénéfices sur leurs mérites et pas sur de fausses factures.

► Comment la taxation éventuelle de la rente nucléaire peut-elle améliorer le paysage énergétique?

On peut imaginer diverses choses. La taxation peut servir à financer les énergies renouvelables. Aujourd'hui, ce sont les consommateurs qui payent les énergies renouvelables à travers les certificats verts. C'est tout à fait anormal.

On peut imaginer que la rente nucléaire serve à alimenter un fonds pour les assurances en cas d'accident nucléaire. Aujourd'hui, les assurances en cas d'accident nucléaire ne sont pas vraiment de la responsabilité d'Electrabel, qui limite sa responsabilité à un montant qui oscille entre 500 et 700 millions d'euros. On peut imaginer également qu'une partie de la rente serve à alimenter le budget de l'État, ce qui est le meilleur moyen de la faire revenir à la collectivité, puisque c'est la collectivité qui a supporté les frais excessifs que la politique d'amortissement pratiquée par Electrabel pendant trente ans a provoqués.

► Cet ensemble de mesures est-il réalisable sachant que le parc de production en Belgique fait partie d'un vaste domaine industriel aux mains de deux conglomérats français?Ⓞ

Bien sûr. Cela se fait partout. Gaz de France-Suez a des filiales partout dans le monde et elles sont sujettes à des réglementations spécifiques. Electrabel lui-même a des filiales en Amérique latine, au Moyen-Orient et même en Europe qui font l'objet de réglementations spécifiques nationales. Avec un régulateur disposant de moyens législatifs nécessaires, cela ne pose aucun problème. La CREG actuelle a beaucoup plus de compétences que ne l'avait le Comité de contrôle jusqu'en 2005. Aujourd'hui, ce n'est pas un

problème de compétences, mais trop souvent la CREG ne dispose pas de moyens d'investigation et de moyens législatifs pour faire appliquer l'intérêt général.

► Cette situation de monopole a-t-elle eu des conséquences dans les autres maillons de la filière énergétique? Par exemple, quelles sont les conséquences dans le métier du transport?

Je trouve que les tarifs sont exagérés. Pour une partie, les tarifs constituent une rémunération pour la plus-value qu'Electrabel a pu prendre lorsqu'il a apporté son réseau à Elia. Cela n'est pas la faute d'Elia en tant que telle, la faute revient au gouvernement qui, en 2001 et 2002, a autorisé Electrabel à récupérer une plus-value de 1,8 milliard d'euros. Tous les chiffres dans ce débat et dans cet article sont basés sur les données pour 2007.

Et concernant cette plus-value, de nouveau, M. Hansen à l'époque tenait le même genre de raisonnement économique tout à fait fallacieux en prétendant que "puisque le réseau de transport avait une valeur estimative de 2,5 milliards d'euros et qu'il n'était dans les livres d'Electrabel que pour une valeur de 700 millions d'euros, c'était la preuve d'une plus-value créée par les activités d'Electrabel dans le transport". Cela était une affirmation mensongère, il ne faut pas avoir peur de le dire, car cette plus-value provenait uniquement d'une politique d'amortissement trop rapide d'Electrabel. Et on le sait maintenant avec certitude, alors qu'Electrabel amortissait les équipements de transport sur une durée moyenne de l'ordre de huit à dix ans, ces mêmes équipements - qui dix ans plus tard existent encore - sont, en réalité, amortis en moyenne sur une durée de vingt à vingt-cinq ans, comme pour les autres équipements de transport en Belgique. Donc, le matériel qu'Electrabel a transféré à Elia était

presque entièrement amorti, mais il était en parfait état de marche. Donc, la plus-value était tout à fait anormale.

En exergue : "La rente nucléaire provient d'une trahison par Electrabel de ses propres engagements depuis trente ans!"

C'est là que je vous dis que le consommateur belge paie une deuxième fois. Il avait déjà supporté très largement l'amortissement accéléré, et il paie une deuxième fois en déboursant via Elia le coût réel de ces installations déjà amorties.

Par ailleurs, il y a d'autres éléments qui entrent dans les tarifs d'Elia qui sont tout à fait anormaux. Par exemple, l'amortissement des centrales nucléaires de Mol et de Dessel est facturé via les tarifs d'Elia, et c'est tout à fait anormal. Les pensions non financées : Electrabel n'avait pas suffisamment provisionné les pensions des travailleurs avant le transfert et cela aurait dû venir en déduction des valeurs qui ont été apportées, mais cela n'a pas été le cas. Donc, on aurait dû avoir des tarifs beaucoup plus bas pour le transport. Hélas, cela n'est pas le cas.

► Quelles sont les répercussions sur l'organisation de la distribution ?

Dans la distribution également, les tarifs sont très élevés, entre autres parce qu'une grande partie du matériel est régulièrement réévaluée. Là aussi, les capitaux de pensions non financées ont été entièrement mis à la charge des consommateurs, alors qu'ils auraient dû venir à charge des actionnaires qui n'avaient pas suffisamment provisionné.

Encore à propos de la distribution, on a pratiqué des réévaluations d'actifs et des amortissements trop rapides. Une grande partie des excès tarifaires tourne autour d'amortissements multiples. Cela veut dire qu'on a amorti deux

fois certains équipements. Et par la suite, on n'a pas pris en compte ces amortissements du passé, comme pour les centrales nucléaires par exemple.

Donc, on peut chiffrer de façon assez précise ce qu'a coûté la politique passée d'amortissement excessif dans la production et dans le transport également. Mais, au niveau des intercommunales de distribution, cela devient plus difficile parce qu'avec les tarifs des intercommunales, ce sont les citoyens qui doivent payer. Et l'argumentation des communes pour justifier des tarifs très élevés est que cela leur fait des revenus.

Mais, dans la pratique, ces intercommunales sont gérées par Electrabel. Donc, les communes qui contrôlent très mal leurs intercommunales confient à Electrabel le soin de pratiquer et de modeler cette espèce de taxation qui ne dit pas son nom. Et Electrabel en prend une grande partie et en donne une partie aux communes. Donc, c'est une forme de privatisation de l'impôt.

En plus, Electrabel va bientôt vendre ses participations dans les intercommunales et celles-ci seront valorisées compte tenu... de la rentabilité très élevée et causée par des tarifs exagérés. La boucle est bouclée.

► Et c'est à cause de cela qu'on assiste régulièrement à des combats juridiques entre les intercommunales de distribution et la CREG ?

Oui, certains disent parfois que le fait que des centaines de recours en justice sont faits par les opérateurs (les intercommunales et Elia, qui sont soumises à la régulation de la CREG) contre la CREG serait un signe qu'elle ne fait pas bien son travail. Alors, je crois que là il faut plutôt que l'on s'interroge sur une disposition tout à fait perverse de la tarification en Belgique, qui fait que les opérateurs, que ce soit

les intercommunales ou Elia, peuvent répercuter les frais juridiques qu'ils encourent dans les tarifs, donc sur le dos des consommateurs.

Je trouve cela tout à fait pervers parce que cela les encourage évidemment à faire le plus possible de recours en justice. Deuxièmement, il est quand même assez anormal de penser que presque tous ces recours sont destinés à augmenter les tarifs, donc, ils sont contre notre intérêt, à vous et moi comme consommateurs, mais ils sont payés par nous.

Ces opérateurs sont donc de très bons clients pour les avocats et ces avocats ne peuvent pas défendre la CREG. Ils savent très bien qu'ils pourront gagner beaucoup d'argent avec ces clients, qui n'ont aucune raison de limiter leurs frais juridiques, alors que pour la CREG, les pouvoirs publics limitent de diverses façons les budgets de fonctionnement et de défense de leurs intérêts. Il faudrait corriger ce mécanisme plutôt que voir dans cet état de fait matière à faire des reproches à la CREG. ■

Ⓐ Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture. La Chambre. Session du 9 février 2011, PM.

Ⓣ Tous les chiffres dans ce débat et dans cet article sont basés sur les données de 2007.

Ⓞ Énergie. Économie et politiques. Jean-Pierre Hansen et Jacques Percebois. Ouvertures économiques. Éditions De Boeck Université. Bruxelles, 2010.

Ⓞ Le parc de production nucléaire en Belgique est propriété d'Electrabel SA, filiale de Suez-Gaz de France, et exploité par cette dernière avec SPE SA, filiale d'Électricité de France.